



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Dossier suivi par : Romain DECCO 
Tél. : 03 87 34 33 64
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : RD/RS

OFFICE NATIONALE DES FORÊTS

3 boulevard Paixhans
57000 METZ

à l'attention de Philippe HARDY

Objet : Dossier de déclaration concernant les travaux sur
cours d'eau sur les communes de Bibiche et
Filstroff.
Accord avant le délai de 2 mois
P. J. : Récépissé de déclaration
Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Metz, le 23 mai 2014

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8
du code de l'environnement relatif à :

**travaux sur cours d'eau
sur les communes de Bibiche et Filstroff**

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.
Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du
présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le
tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de
un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie des communes de Bibiche et Filstroff où
cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront
mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période
d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- Mairie de BIBICHE
- Mairie de FILSTROFF
- ONEMA

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALÉRIE ANTOINE-POTIER